REÇU EN PREFECTURE
le 03/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_AU-095-269501604-20261103-DC2026_35-A

DÉCISION DU PRÉSIDENT DU CCAS

NUMERO : 2026-35

Le Président du Centre Communal de la ville de Sarcelles,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu la délibération n° 2026-22 du Conseil d'administration du 28 avril 2026, portant délégation de pouvoir consenties par le Conseil d'administration au Président du CCAS, ou en son absence, au Vice-Président ou à la Vice-présidente déléguée,

Vu le devis de la compagnie théâtrale « Uvol » relatif à l'organisation d'une représentation théâtrale,

Considérant la volonté de la municipalité d'organiser une action de prévention des arnaques via « un théâtre forum » le vendredi 27 Novembre 2026 de 14h30 à 16h30, à destination des séniors de la ville de Sarcelles.

Décide :

Article 1 : de contracter avec l'Association « Théâtre Uvol », représentée par la compagnie Didier Delcroix – 2 place Louis Michel 95310 Saint-Ouen l'Aumône, pour une représentation « théâtre Forum » le 27 novembre 2026 à la Maison de Quartier Valéry Watteau – 1 Route des Refuzniks 95200 Sarcelles.

Article 2 : dit que la dépense plafonnée à 1980 euros TTC est inscrite au chapitre 011 du budget 2026.

Fait à Sarcelles, le 03 NOV. 2026

Pour le Président du CCAS,
Et par délégation,
Le Vice-Président

Samba GASSAMA

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-pontoise, sis 2-4 boulevard de l'Hautil – BP 30322 – 95027 Cergy -pontoise cedex, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa mise en ligne sur le site de la ville de Sarcelles

Transmis en sous-préfecture le : 03 NOV. 2026

Acte rendu exécutoire le :

Centre Administratif « Les Flanades »
4, Place de Navarre - 95 200 Sarcelles Cedex
Tél. : 01 34 38 20 00 - Télécopie : 01 39 92 35 72